

TURNY

Notre commune



I.S.S.N.
en
cours

FEVRIER 2002

Imprimé
par
nos soins

PERMANENCES MAIRE ET ADJOINTS

Le premier samedi de chaque mois de 16h à 18h

2 Mars 2002	Pascal Guenot
6 Avril 2002	Corinne Bourgoïn
4 Mai 2002	Gisèle Corgeron
8 Juin 2002	Alain Fromont
6 Juillet 2002	Marie-Christine Hennon
7 Septembre 2002	Pascal Guenot
5 Octobre 2002	Corinne Bourgoïn
2 Novembre 2002	Gisèle Corgeron
7 Décembre 2002	Alain Fromont

Et sur rendez-vous à la demande

Mme POUSSET Christelle
44, rue Sainte Catherine à LINANT,
assistante maternelle agréée,
accueil des enfants de 0 à 12 ans.
Pour tout renseignement, téléphoner
au **03 86 35 05 64**

ENCOMBRANTS

La collecte au porte à porte des objets encombrants aura lieu:

le jeudi 30 mai 2002

le jeudi 11 octobre 2002

Les objets devront être sortis la veille au soir de chaque collecte.

Le CCAS, une structure proche de vous

Le Centre Communal d'Action Sociale peut vous fournir et vous aider à remplir les dossiers concernant :

Une demande de Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

Une demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Une demande d'aide médicale

Une aide juridictionnelle

L'attribution d'une aide financière lors de difficultés ponctuelles...

Il est composé d'un président (Mme HENNON) et de 8 membres (4 conseillers municipaux : Corinne Bourgoïn, Jean Chollet, Anne-Marie Crunelle, Gisèle Corgeron et 4 habitants de Turny: Marie-Claude Fray, Lysiane Gaspardo, Simone Hugot et Louissette Royer). Les membres du CCAS votent le budget et décident du contenu des colis de Noël destinés aux personnes de plus de 70 ans. N'hésitez pas à contacter Mme BOURGOIN Corinne, adjointe à la vie sociale, par l'intermédiaire de la mairie au 03.86.35.10.99.

Le CCAS remercie les sapeurs pompiers de Turny pour le don et la distribution des colis de Noël qui s'est réalisée cette année conjointement avec les membres du CCAS.

C.B.

SOMMAIRE

Permanences maire et adjoints	p.2
Le CCAS, une structure proche de vous	p.2
Editorial	p.3
La page des associations	p.4
Alix au pays des Merveilles	p.5
Hommage à Roland Passevant	p.6
Etat-civil	p.6
L'arbre de l'Euro	p.7
Compte-rendu du conseil municipal du 4 septembre 2001	p.8 et 9
Noël à la bibliothèque	p.10
Aménagement de la plate-forme pour le tri sélectif	p.10
Compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2001	p.11 à 14
Calendrier UFOLEP moto-cross	p.14
Déclarez-nous votre flamme	p.15
Dates à retenir	p.15
Concours des maisons fleuries	p.15
La galette des rois	p.16
Maisons décorées pour Noël	p.16
Voyage des Sapeurs Pompiers de Turny	p.17
Turny à la recherche de son passé	p.18

Les personnes ayant des difficultés à lire le journal sont invitées à se faire connaître à la mairie afin de recevoir une édition en grand format.

Chères lectrices, chers lecteurs

Voici la nouvelle édition du bulletin communal. Réalisé par la commission information et communication, ce bulletin, trait d'union entre vos élus et vous-même, doit contribuer à communiquer et à faire passer l'information.

Je me trouvais, en janvier dernier, à l'inspection de la brigade de gendarmerie de Brienon. Ce fut l'occasion pour les maires du canton d'entendre les statistiques en matière d'accidents, de délits de toute nature et de résolutions d'affaires notamment. Ce fut également le moment pour l'Adjudant Warie et le Lieutenant Favre Reguillon de solliciter l'aide des élus et de tous les citoyens pour empêcher certains délits et aider à en résoudre d'autres. Il est parfois des démarches qui peuvent dissuader les malfaisants. C'est le cas, par exemple, si remarquant un inconnu qui rôde dans le voisinage, vous allez vers lui et lui demandez s'il cherche quelque chose. Dans l'hypothèse où cette personne prépare un mauvais coup, il y a fort à parier qu'elle hésite à agir sur un terrain où elle s'est fait remarquer. De même, si vous êtes témoin d'actes répréhensibles, n'hésitez pas à témoigner en donnant le plus de détails possibles. Il ne s'agit pas de délation. Il s'agit seulement de savoir si l'on souhaite aider les services de police et de gendarmerie à résoudre des affaires, où si l'on préfère « réserver de beaux jours » aux délinquants. La sécurité est l'affaire de tous, soyons les partenaires impliqués des forces de l'ordre, c'est un acte de solidarité et de civisme.

Voici, relaté de façon succincte, le message que la gendarmerie souhaite faire passer par l'intermédiaire des élus locaux. Il aurait été regrettable de ne pas saisir l'opportunité du bulletin pour vous en informer.

Cordialement,

Marie Christine Hennon

Les AMIS DU PATRIMOINE
de
TURNY
vous invitent à leur
LOTO

Samedi 23 Février 2002
20 H 30
Salle des Fêtes de TURNY



1 Euro le carton pour une partie

5 Euros le carton pour la soirée

16 Euros les 4 cartons

Si vous ne pouvez pas vous déplacer le soir du 23 février, vous pouvez tout de même jouer...
Il suffit d'acheter une carte à 5 euros, d'y inscrire votre nom et votre adresse et de la confier au vendeur, elle sera alors tenue par un membre de l'association qui jouera pour vous!!!
Pour plus de renseignements, téléphonez au 03 86 35 06 93

**CALENDRIER DES
FÊTES DES AMIS DU
PATRIMOINE 2002**

23 février Loto
6 juillet Concert «Apocalypse»
31 août Rallye promenade

Toute personne souhaitant nous rejoindre au sein de l'association des Amis du Patrimoine est la bienvenue.
Contacter Mme Gisèle Corgeron au 03 86 35 06 93

Le Club de l'Amitié

vous informe que l'assemblée générale aura lieu le dimanche 20 Mars 2002 à la salle communale.

Comme de coutume l'assemblée sera suivie d'un repas. Un affichage début Mars vous informera des conditions. Nous comptons sur vous et vous serez accueillis amicalement.

Nous vous rappelons que chaque mardi de 14h à 18h nous nous réunissons au local situé au rez-de-chaussée de la bibliothèque.

MOTO-CLUB

L'école de pilotage UFOLEP motocross organise sur le circuit de La Pincette deux stages:

- le dimanche 10 mars pour les débutants toutes catégories
- le dimanche 17 mars pour les initiations (moins de 12 ans) et 80 cm³.

Le motocross de Turny comptant pour le championnat de l'Yonne UFOLEP aura lieu le dimanche 4 Août.

Le moto-club de Turny se tient à votre disposition pour tous renseignements concernant la pratique du motocross. Contacter M DUBOIS au 03 86 35 38 34.

Les Amis du Patrimoine de Turny remercient M et Mme BOIT-KRAINE du Fays qui ont donné des tuiles pour réparer le toit du lavoir de Linant.

Alix au pays des merveilles

La magie de Noël a encore eu lieu cette année lors du spectacle offert à tous les enfants de notre commune en âge d'aller à l'école primaire ou à l'école maternelle, et pourtant...



... Et pourtant, nous avons eu des inquiétudes de dernière minute lorsque le chauffage de la salle, toujours aussi inadapté, nous a laissés tomber alors que le mercure indiquait un froid redoutable à l'extérieur.

Mais dès que le Père Noël, appelé avec force par les enfants, est apparu, d'un coup la température est remontée... au moins dans les cœurs. Il faut dire que nous avons de la chance : dans des périodes aussi chargées pour lui, le Père Noël arrive toujours à consacrer aux enfants de Turny une bonne partie de son après midi... Ses rennes doivent en profiter pour se reposer avant de repartir de plus belle !

C'est alors qu'Alix est sorti de l'immense livre de conte présent sur scène, et a emporté petits et grands dans son récit fabuleux. Une mise en scène précise, un acteur extraordinaire tant par sa gestuelle que par son sens de l'à-

propos lorsqu'il adapte son jeu et son texte aux réactions du public. Vraiment, chacun, petit ou grand, a pu y trouver son compte. Beaucoup de rires et de poésie dans ce conte, et c'est tout étonnés que nous nous sommes retrouvés une heure plus tard à la fin de cette aventure fabuleuse.

La soirée n'était pas terminée pour autant car le Père Noël n'est pas venu la hotte vide, chaque enfant a reçu son cadeau avant de pouvoir, avec ses parents, profiter du goûter offert pour clore l'après-midi...

Sacré Père Noël, pas prêt à appliquer l'A.R.T.T. ! pour notre plus grand plaisir... A l'an prochain Père Noël !

C.J.



Artisans, commerçants,
cette rubrique est la vôtre...
Profitez du bulletin de la
commune pour faire connaître
votre activité. Nous vous
offrons des emplacements à
titre gracieux.

Comme le fait Monsieur Jean Staudenmann aujourd'hui au nom du club de l'amitié, chacun d'entre vous peut s'exprimer dans notre bulletin.

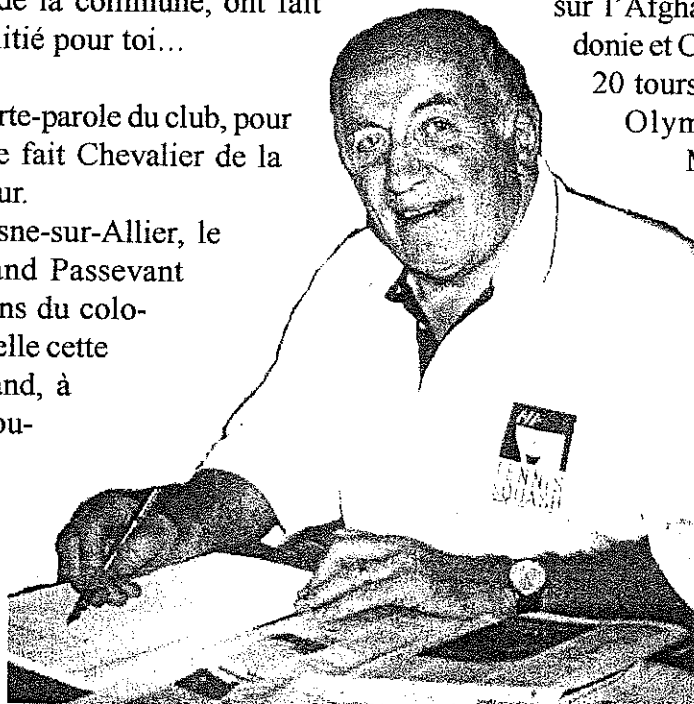
Le club de l'amitié de Turny rend un dernier hommage à Roland Passevant

Lorsqu'on t'a connu, il y a quelques années, avec ton sourire, ton air jovial, la tranquillité de ton langage, on a voulu faire partie de tes amis.

Les repas du club, ceux des chasseurs, les autres activités de la commune, ont fait grandir notre amitié pour toi...

Hier, j'étais le porte-parole du club, pour te féliciter d'être fait Chevalier de la Légion d'Honneur.

Ce jour-là à Cosne-sur-Allier, le journaliste Roland Passevant recevait des mains du colonel Georges Gavelle cette distinction. Roland, à ce moment, tu pouvais penser : « Cher ami, plus je vieillis, plus je vois que ce qui ne s'évanouit pas, ce sont les rêves ».



On peut t'évoquer gamin, jeune homme, père de famille, mais aussi auteur de 24 livres.

Journaliste, rédacteur en chef à l'Humanité, puis à TF1, écrivain sportif : « Passions et terre de foot, boxing business », grand reporter : films sur l'Afghanistan, La Nouvelle Calédonie et Cuba, Globe-trotter comptant 20 tours de France cycliste, 6 Jeux Olympiques, 3 Coupes du Monde...

Pour moi, c'est un triste privilège d'écrire ces quelques lignes, nous sommes de tout cœur avec notre amie Gisèle que nous assurons de notre soutien.

La caméra qui filme les bons moments de la vie nous fera revivre des instants inoubliables, et à nous de dire :

« Ah ! ce Roland !!! quel talent !!! »

JS

Jeune fille cherche emploi pendant les vacances scolaires et les week end, pour baby-sitting, aide aux personnes âgées, petits travaux.

Contactez Mlle FOURNIER Céline, 12 rue du Gravon à LINANT . tel 03 86 43 72 87

Etat civil des mois de Novembre, Décembre 2001 et Janvier 2002

Mariage :

Mlle BION Nathalie et M CHAMBRUN Jannick
le 3 Novembre 2001

Décès :

Mme BILLEBAULT Madeleine le 23 Décembre 2001
M PASSEVANT Roland le 3 Janvier 2002
M JOSSO Jacques le 22 Janvier 2002

Toutes nos condoléances aux familles

Vous êtes à la recherche d'une assistante maternelle?

Mme STOJANOVIC
MILADJA
assistante maternelle
agrée
12, route de la Tuilerie
Bas-Turny

Tel : 03 86 35 35 60

L'ARBRE DE L'EURO

Dimanche 13 Janvier, nous nous sommes retrouvés au pied de l'église de Turny pour la plantation du chêne de l'euro, marque d'une petite révolution monétaire et économique en marche.



Allez, on rebouche...

C'est autour des enfants de Turny, symboles d'avenir, que s'est retrouvée une foule importante ce dimanche. Marie-Christine Hennon, après avoir retracé la portée de cette manifestation, a invité la population à nourrir les racines de l'arbre de l'euro en jetant quelque menue monnaie dans le trou gracieusement creusé par Christian Hanniet (qui a su vaincre la résistance du sol gelé).

Puis jeunes... et moins jeunes se sont activés qui avec des pelles, qui avec ... leur langue, sous les conseils avisés

de Patrick Doin pour combler le nid accueillant. Et voilà un



N'oublions pas le pralinage

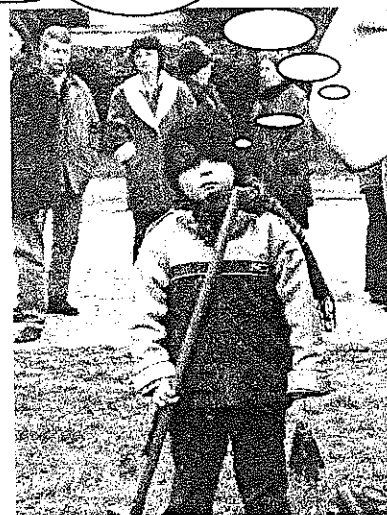
beau chêne tout fier (d'être bourguignon) qui se dresse désormais et qui envisage déjà de rivaliser avec St Mammès pour faire de l'ombre aux amoureux... en quête d'un banc public ...

C.J.



L'euro est déjà leur présent

Bon, Christian, quand t'auras fini de faire des trous, tu le diras!
j'ai pas que ça à faire moi!
Il faut encore que je joue!!!



COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2001

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Marie-Christine HENNON, Maire.

Membres présents : Mmes Marie-Christine HENNON - Corinne BOURGOIN Michèle BEZANCON - Gisèle CORGERON.

MM. Jean CHOLLET - Stéphane GALLOIS (à partir de 21 H 30) - Pascal GUENOT - Claude HUGOT
Jean-Charles LEFÈVRE - Yannic SANTANDREU - Gilles VIAUT - Jean Marc FOUCHER

Membres excusés représentés : Mme Anne-Marie CRUNELLE (pouvoir à Claude HUGOT) - Alain FROMONT (pouvoir à Pascal GUENOT) - Stéphane GALLOIS (pouvoir à Michèle BEZANCON, jusqu'à 21 h 30)
Luc DELOUHANS (pouvoir à Corinne BOURGOIN).

Assiste à la réunion en sa qualité de secrétaire de mairie, Madame Millan.

Secrétaire de séance : Mme Gisèle CORGERON.

Lecture pour adoption du compte rendu du conseil municipal précédent reportée à la séance suivante.

Sujets à l'ordre du jour:

1- CHOIX DU PRESTATAIRE DES REPAS SCOLAIRES:

Ont été consultés

- Api Restauration 22.38 F.TTC
- Sodexo 30.90 F.TTC
- Elite Restauration 19.74 F.TTC

Le conseil, à l'unanimité, choisit Elite Restauration de JOIGNY et autorise le Maire à signer le contrat. La liaison à froid nécessitant des achats de matériels, réfrigérateur et four, l'installation a été effectuée. Un lave-mains automatique a été installé.

2 -TARIFS DES REPAS:

Ils seront facturés 17,50 F, soit 2,67 euros aux enfants de TURNY, compte-tenu de la subvention accordée par la commune.

Pour les enfants hors commune, les repas seront à 19,80 F, soit 3,02 euros.

L'eau en bouteille est fournie par la commune sans supplément de prix.

3.- ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA SALLE:

- 2 choix s'offrent au Conseil: compléter l'équipement existant de tables et chaises pour 22000 F. HT, ou le renouveler pour 53 560 F HT.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'inscrire par décision modificative la somme de 70 000 F pour renouveler le matériel.

4- ACHAT DE MATÉRIEL DE TONTE:

Possibilité d'une subvention exceptionnelle de 20 % allouée par Monsieur le Député de la circonscription, Philippe AUBERGER, sur l'achat d'équipement neuf.

Deux tondeuses seront amenées en démonstration.

- une de marque ISEKI proposée au prix de 106 647,20 F HT.
- une de marque JOHN DEERE au prix de 118 624 F HT.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'inscrire par décision modificative la somme de 150000 F pour l'achat d'une tondeuse et d'une remorque pour le transport.

5-ACHAT PANNEAUX D'AFFICHAGE:

Le Conseil décide, à l'unanimité, la pose de panneaux d'affichages vitrine dans les hameaux, au terrain communal des Maraults.

- soit 8 panneaux de 72 x 99 cm au prix de 10 304 F HT et 1 panneau de 114 x 69 cm pour l'extérieur de la Mairie pour 2 217 F HT, soit un total de 12 521 F. HT.

Vote unanime pour une inscription au Budget 2001 de 17 000 F.

6- ACHAT CAMION:

Après étude de plusieurs modèles

- MASTER 1996 (décembre)- 1 benne plus coffre arrière - 3,5 T - 65 000 km - 85 000F.HT
- B 110 - roues jumelées - 1995 - tri benne - 3,5 T - 70 000 km - 115 000 F HT
- B 110 - roues jumelées - 1997 - tri benne (1 benne neuve)- 210 000 km- 75 000F HT
- IVECO - 9 CV - 29 825 km - 1 an de garantie - divers équipements fournis au prix de 133 000F HT.

- Le Conseil se prononce par 12 voix pour et 3 abstentions pour l'achat d'un camion IVECO - 9 CV - 29 825 km - 1 an de garantie - divers équipements fournis au prix de 133 000 F HT.

Inscription par décision modificative au Budget 2001. Deux conseillers le testeront auparavant.

7- AFFOUAGES:

43 affouagistes se sont fait inscrire pour 94 portions, soit 564 stères. Le conseil, à l'unanimité, décide de faire façonner par l'O.N.F. 600 stères.

8- VACATIONS SAPEURS POMPIERS:

Le Conseil, à l'unanimité, accepte les taux fixés par les arrêtés ministériels des 7 janvier 2000 et 4 janvier 2001.

Soit Période du 1.12.1999 au 30.11.2000

Officier	64,20 F.
Sous - Officier	51,59 F
Caporal	45,89 F
Sapeur	42,68 F

A compter du 1.12.2000

Officier	64,52 F
Sous - Officier	51,85 F
Caporal	46,12 F
Sapeur	42,82 F

9.- QUESTIONS DIVERSES:

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise CERTENAIS pour la réfection du Pont de la Croix Saint Pierre, pour un montant de 7 714,20 F TTC.

TURNY est situé dans une zone éligible à la prime à l'Aménagement du Territoire pour les entreprises du secteur tertiaire. Le Conseil, à l'unanimité, accepte d'instituer l'exonération de la Taxe Professionnelle pour les projets du secteur tertiaire. De même, le conseil accepte l'exonération sur le foncier non Bâti pour les jeunes agriculteurs ayant contracté un CTE et installé depuis 2001 et ce pour 5 ans.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de passer systématiquement, en investissement, sans nouvelles délibérations, toutes factures inférieures à la somme de 4 000F, ce pour l'acquisition de matières non consommables.

Le Conseil fixe à 75F., soit 11,43 euros les vacations funéraires versées au Garde Champêtre ou à toute personne accréditée. Ces vacations transiteront par la perception qui reversera les sommes au vacataire.

Le Conseil par 12 voix, décide de ne pas rémunérer le personnel de l'Agence Postale sur le Budget Communal, ce personnel dépendant de la Poste et étant rémunéré par la Poste. La somme versée par la commune l'était jusqu'en fin juin 2001 pour la gérante de la cabine téléphonique, or, le service n'existe plus depuis plusieurs années.

Madame le Maire informe:

- de l'embauche de M. Sylvain CORDIER pour 3 mois renouvelables 1 fois.
- de la location du logement communal à Melle Ismérie JALOUZEAU au 1.09.2001.
- de l'ouverture d'un dépôt de pain à compter du 6.09.2001, Salle des Associations de 8 h30 à 11 h.

Madame CORGERON, adjointe aux finances, indique que les travaux votés par le Conseil atteignent un montant d'environ 280 000 F. TTC, non compris les achats ou travaux votés à cette séance du 4 Septembre 2001. Elle rappelle que le montant des opérations non déterminées s'élevaient au Budget Primitif à 1 639 618 F.

A l'issue des questions diverses, Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur un débat à huis - clos. Accord unanime.

La séance est levée à 24 heures

NOËL À LA BIBLIOTHÈQUE

Geneviève, la bibliothécaire de Turny a une nouvelle fois voulu offrir une petite fête aux enfants des 2 classes, qui tout au long de l'année, le jeudi, viennent lui rendre visite. Le Père Noël qui passait justement par là s'est arrêté longuement pour se réchauffer.

Les enfants de Turny étant assez sages ou ayant le projet de le devenir, Florence et Céline, les institutrices l'ayant confirmé, il leur a distribué des friandises.

Depuis plusieurs jours Geneviève avait joliment décoré la bibliothèque. Pour la remercier et faire plaisir aux parents, les enfants avaient appris de jolis chants de Noël et de charmantes poésies.

Le Père Noël a aimablement posé avec les bambins sur les genoux. Les photos gracieusement offertes aux deux classes et les objets confectionnés par les écoliers et



proposés aux parents et amis permettront aux enfants différentes activités.

C'est ainsi que le vendredi 1er février 2002, les deux classes de primaire CE1 et CE2 sont allées en car au théâtre à Auxerre voir tourner le manège du Petit Pierre. Manège d'objets si hétéroclites, si surprenants dans la réalité mais dont la poésie et le charme n'ont pas échappés aux enfants.

G.C.

Aménagement de la plate forme pour le tri sélectif

Pour améliorer la propreté des abords de nos containers à déchets du chemin de ronde, le conseil municipal a fait réaliser une plate forme comprenant une partie bétonnée, où sont disposés les containers et une partie stabilisée recouverte de granulats pour permettre de reculer et décharger les véhicules sans gêner la circulation sur le chemin de ronde. L'achat de nouveaux containers (propriété communale) est envisagé.

Vous avez peut-être remarqué combien les abords étaient peu honorables pour l'image de notre commune. Il est donc nécessaire de rappeler que la propreté est l'affaire de tous, qu'un détritrus au sol en appelle rapidement un autre, etc.

Profitons donc de ce nouvel aménagement pour respecter ce lieu, une poubelle « pour gens propres » sera bientôt à disposition aux abords afin de pouvoir y déposer vos emballages après avoir déposé vos ordures sélectionnées.

La mairie fait son possible pour que la collecte soit ramassée dès que nécessaire. Mais, si un jour, vous voulez déposer vos stocks et que le container est plein, inutile de décharger votre coffre à côté du container, au prochain coup de vent, vos papiers atterriront dans le ruisseau, ou à la prochaine pluie le carton contenant vos verres « perdus » mouille et s'éventre, quel spectacle..., quelle image des habitants de Turny..., quel civisme... .

Par ailleurs, il est important de rappeler que ce lieu n'est pas un entrepôt à déchets. Seul les

éléments recyclables (et déposés dans les containers) sont les bienvenus. Il est interdit de se débarrasser ici de bidons d'huile usagée, de vieilles batteries, de télévisions et autres encombrants.

Actuellement, il existe 3 catégories de tri sur notre commune

Le verre de toute nature sans capsule ni bouchon

Le papier, cartons, magazines, journaux, ...

Le plastique alimentaire n'ayant pas été en contact avec des corps gras (bouteilles d'huile). Les bouchons des bouteilles d'eau sont acceptés mais il existe une autre collecte pour une œuvre humanitaire. Les autres produits ne sont, actuellement, pas collectables pour le recyclage sur la commune mais la loi va bientôt nous y obliger.

Quelques chiffres pour finir :

Il est collecté sur la commune par an environ :

Verre	25,16 T
Papier	11,72 T
Plastique	1,82 T

S.G.

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2001

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Marie-Christine HENNON, Maire.

Membres présents: Mmes Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Anne Marie CRUNELLE;

Mrs . Jean CHOLLET, Jean-Marc FOUCHER, Alain FROMONT, Stéphane GALLOIS, Pascal GUENOT, Claude HUGOT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilles VIAUT;

Membre excusé représenté: M. Luc DELOUHANS (pouvoir à Stéphane GALLOIS);

Membre absent excusé non représenté: Yannic SANTANDREU;

Secrétaire de séance: Mme Anne Marie CRUNELLE.

Lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 23 juillet 2001 par M. Jean CHOLLET.

A la suite d'une confusion de montant HT et T.T.C d'un devis de la D.D.E., Mme HENNON demande à ce que le compte rendu soit rectifié. Il est adopté à l'unanimité.

Lecture du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 4 septembre 2001 par Mme Gisèle CORGERON .

Mme CORGERON est ennuyée, Mme la secrétaire de mairie n'a pas retranscrit fidèlement la rédaction qui lui avait été confiée de la séance du 4 septembre 2001, de nombreux oublis (présence de M. Jean-Marc FOUCHER non mentionnée) et anomalies sont constatés, de plus le livre des extraits des délibérations n'est pas correctement présenté, il comprend les feuilles volantes de la dernière réunion et le cachet de la mairie n'est pas apposé.

Mme CORGERON souhaite qu'il soit annoté comme indiqué dans le compte-rendu transmis au secrétariat, que l'adoption du compte-rendu de la séance du 23 juillet 2001 n'a pas eu lieu lors de la séance du 4 septembre 2001, le Conseil municipal ayant souhaité le reporter à une séance ultérieure.

Le Conseil ne voulant pas approuver le compte-rendu dans ces conditions, Mme.HENNON demande une interruption de séance à 21h25 pour lui permettre de finir le travail de la secrétaire (collage des feuilles volantes et apposition des cachets sur les séances des 04/09/, 23/07 et 05/05 2001).

La séance reprend à 21h40, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents en y ajoutant les rectifications nécessaires.

Suite à une question du Conseil municipal concernant la demande faite par la perception et la préfecture sur la façon dont a été voté le Budget Primitif par la précédente municipalité en section d'investissement , à l'article ou au chapitre? pour pouvoir payer les factures d'investissement, et le nouveau Conseil n'ayant pas voulu se prononcer sur le sujet, après discussion entre la préfecture, la trésorerie et la mairie, il s'est avéré qu'une simple lettre précisant la façon dont a été passé le budget suffirait à débloquer la situation pour pouvoir payer les fournisseurs. Si la situation n'est pas débloquée c'est parce que Mme la secrétaire de mairie n'a pas voulu taper la lettre.

Sujets à l'ordre du jour :

1 - CLOTURES ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE :

3 entreprises ont été consultées, 2 ont répondu, les devis présentés ont été étudiés en réunion préalable par les membres de la commission compétente, qui ont sollicités des renseignements complémentaires.

Mme CORGERON lit le courrier adressé aux 2 entreprises.

L'entreprise APPERT est relancée.

La décision est remise à une séance ultérieure;

2 - AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE (PLATE- FORME) :

Pour l'aménagement de cette plate-forme 2 entreprises ont été consultées, 1 seule a répondu, l'entreprise MASANTI qui présente un devis de 13 180,00 frs H.T., soit 15 763,28 frs T.T.C. une dalle en béton de 15 cm sur 38 m². Ces travaux seront faits dans le but d'assurer une plus grande sécurité des enfants qui fréquentent l'école.

M. Claude HUGOT fait remarquer que la citerne à fioul est en mauvais état, il faudrait envisager de la remplacer avant de poser la dalle, devis sera demandé.

Le Conseil décide donc de différer sa décision.

D'autre part, il a fallu vidanger l'école primaire dont la cuve débordait, en même temps il est apparu nécessaire de vidanger également la fosse de l'école maternelle, à la suite d'une fausse manœuvre le camion a roulé sur une fosse

non visible, s'est trouvé destabilisé, il a fallu faire appel à une grue pour le sortir de sa mauvaise situation, cette fosse a son utilité elle est à présent endommagée et doit être réparée, un devis est demandé.

La chaudière de l'école maternelle vient de rendre l'âme, en attendant, une structure a été envisagée pour recueillir les enfants dans des conditions optimales de chauffage.

Des rendez-vous ont été pris avec des entreprises pour l'évaluation des devis.

3 - CREATION D'UNE PLATE FORME DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE :

Le Conseil à l'unanimité des présents et représenté décide d'inscrire par décision modificative la somme de 19 351,28 frs T.T.C. (16 180,00 frs H.T.), correspondant au devis de l'entreprise MANSANTI, seule à avoir répondu pour la création d'une plate forme de 45 m² (3m sur 15m) en béton fibré. Cette plate forme supportera les bennes actuellement en place plus une benne à gros déchets, afin d'éviter la propagation de certains encombrants.

Il est prévu également une tranchée derrière de 18m de long pour des plantations.

Par la suite, il sera envisagé d'installer des bennes dans les hameaux les plus éloignés du bourg.

4 - DEVIS DEFINITIF, ASSAINISSEMENT DES PLATES-FORMES SUR DIVERSES VOIES COMMUNALES :

3 entreprises ont été consultées. BARBIER, MOUTURAT, PROXI qui n'a pas répondu.

Pour le même travail:

BARBIER: 53 583,03 frs T.T.C.

MOUTURAT: 57 455,84 frs T.T.C.

Lors d'une réunion préalable, les membres de la commission compétente, après étude des devis avaient opté pour le devis le moins onéreux.

Le conseil approuve ce choix par: 11 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre.

Inscription de la somme de 53 583, 03 frs T.T.C. par décision modificative au budget 2001.

5 - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT:

Le 17 septembre 2001, la D.D.E. faisait connaître les résultats de la consultation lancée en vue d'un schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble de la commune.

6 bureaux d'études ont été contactés, 4 ont répondu :

BIOS pour un montant de 47 840,00 frs T.T.C.

ESEA 53 760,00 frs T.T.C.

BUFFET 110 630,00 frs T.T.C.

CENTRAL ENVIRONNEMENT 135 536,00 frs T.T.C.

Compte tenu de l'importance de la commune, la D.D.E. a considéré que le bureau d'études BIOS correspondait tout à fait à ses besoins.

Vote unanime des présents et représenté pour une inscription de la somme de 47 840,00 frs au budget 2001. Le Conseil municipal charge le maire d'informer l'agence de l'eau pour l'obtention de la subvention.

6 - EMPIETEMENT SUR LE DOMAINE COMMUNAL :

Certains propriétaires se permettent d'empiéter et de cultiver ou laisser envahir par les végétaux le domaine communal.

Mme le maire propose de demander aux contrevenants de remettre en état avant le 30 juin 2002, ce qu'ils se sont indûment appropriés, faute de quoi, il sera demandé à des entreprises de remettre en état à leurs frais.

M. Stéphane GALLOIS estime qu'il faudrait leur rappeler la législation en vigueur.

13 voix pour, 1 abstention.

7 - PORTE DU GARAGE CAMION :

2 entreprises ont été contactées, 1 seule a répondu, l'entreprise ETIENNE.

Toutefois en réunion de commission préalable à la réunion du Conseil municipal, des observations ont été formulées et des modifications suggérées concernant le devis, concernant les modifications l'entreprise ETIENNE est d'accord pour les apporter sans changement de prix.

Cependant Mme le Maire propose de reporter à une date ultérieure ce dossier et de contacter d'autres entreprises.

Certains membres du Conseil municipal souhaitent se retrouver devant le garage afin de reconsidérer au mieux l'installation de la porte du garage.

8 - MISE EN CONFORMITE DE L'ELECTRICITE A L'ECOLE PRIMAIRE :

L'installation électrique à l'école primaire est hors norme et très dangereuse pour les enfants qui la fréquentent. Elle est donc à refaire.

Une seule entreprise JAULGELEC a été contactée. Afin de faire une étude comparative, d'autres entreprises devraient être consultées. Sujet reporté.

Cependant des travaux ont dû être réalisés en urgence à la rentrée des classes, la facture s'est montée à 15 092,98 frs T.T.C. .

Vote à l'unanimité des présents et représenté pour une inscription par décision modificative au budget 2001.

9 - EMPRISES France TELECOM :

France Télécom doit reverser à la commune une redevance concernant les emprises qu'elle a sur son territoire, c'est-à-dire 10 km d'artères et 2 m² 85 d'emprises au sol, ce tarif est fixé par décret soit pour l'année 2001 :

le km d'artères entre 0,00 frs et 154,80 frs

l'emprise au sol entre 0,00 frs et 103,19 frs

Une proposition au maximum est faite.

Vote pour à l'unanimité des présents et représenté.

En l'an 2000 ce sujet n'a pas été évoqué par l'ancien Conseil municipal, il fera donc l'objet d'une présentation ultérieure.

10- PARTICIPATION AUX FRAIS DE L'ECOLE SAINT-LOUP :

5 enfants de la commune sont scolarisés dans cet établissement.

Ce sujet a été évoqué en réunion préalable avec les membres de la commission des finances, qui a estimé qu'une participation aux frais de fonctionnement n'était pas fondée, en fonction du service assuré par la commune de TURNY.

Vote contre à l'unanimité des présents et représenté.

11- DROIT DE STATIONNEMENT DES CAMIONS DE VENTE AU DEBALLAGE :

La commune est sollicitée pour le stationnement des camions de vente au déballage.

Les communes limitrophes pour ce même service demandent une participation de 200,00 frs ou 30 euro 49 cent.

Une proposition identique est formulée pour un stationnement à la 1/2 journée.

Vote à l'unanimité des présents et représenté.

12- OUESTIONS DIVERSES :

- L'achat des timbres se fait par bordereau de commande auprès de la perception, ce qui engendre souvent une pénurie de timbres adéquates et favorise l'envoi de courrier surtaxé.

Une machine à affranchir éviterait ce désagrément et faciliterait la tâche de Mme la secrétaire de mairie.

Mme Corinne BOURGOIN a pris l'attache de 3 sociétés de location, cet appareil ne pouvant que se louer.

2 ont répondu:

SATAS pour un montant de 2597,00 frs H.T.

NEOPOSTE pour un montant de 2183,00 frs HT.

La société SATAS retient l'agrément par ses prestations et un geste commercial, en l'occurrence l'offre de l'immatriculation d'un montant de 400,00 frs.

M. Stéphane GALLOIS craint que ce système n'entraîne un manque d'activité pour l'agence postale, ce ne sera pas le cas, cette machine y sera reliée.

Vote des 12 membres présents et 2 abstentions.

- Il est temps de songer aux illuminations de Noël. Préalablement Mmes Corinne BOURGOIN, Anne Marie CRUNELLE et M. Alain FROMONT s'étaient réunis afin d'établir une estimation des besoins en la matière.

Un grand sapin sera dressé sur la place, la mairie sera décorée ainsi que l'entrée du bourg.

Il y a 9 guirlandes d'ampoules de différentes couleurs offertes en son temps par M. DOISNE, elles seront installées à l'entrée de chaque hameau ainsi qu'un sapin qui pourrait être décoré par les enfants des écoles.

Une proposition de 10 000,00 frs H.T est faite, vote pour par l'unanimité des présents et représenté.

- MONTACHER-VILLEGARDIN demande son rattachement au S.I.V.U. de la fourrière du Sénonais.

Les membres présents et représentés du Conseil Municipal approuvent cette démarche.

- Mme HENNON présente un document du Conseil général concernant une étude faite des besoins en transport collectif sur le département.

Ce projet a pour but d'élaborer une liaison par car entre les communes. Par exemple pour notre secteur, LASSON - NEUVY-SAUTOUR - COURCELLES - CHAINQ - TURNY - BAS-TURNY - SAINT-FLORENTIN - VERGIGNYgare. Avec une correspondance pour TONNERRE.

Ces cars fonctionneraient tous les jours de la semaine sauf le dimanche.

Dans notre commune le car effectuerait 2 passages par jour:

le matin à 8h47 retour à 12h43, l'après-midi à 14h02 retour à 18 h13.

Le Conseil municipal propose d'émettre une remarque sur ce trajet dans lequel il serait judicieux d'intégrer LINANT ce qui ne nécessiterait pas un grand changement.

Les taxis seront également sollicités pour des transports à la demande subventionnés par le Conseil Général.

- Mme CRUNELLE demande à faire partie de la commission de la voirie, comme elle est titulaire du Syndicat d'électrification, ces 2 services sont souvent en complémentarité.

Informations diverses :

Utilisation des crédits votés lors des précédentes réunions :

Matériel de la salle des fêtes votés : 70 000,00 frs H.T.

Utilisés : 53 42 1,00 frs H.T. (63 791,51 frs T.T.C)

Ce matériel a été utilisé lors du repas des pompiers et a donné toute satisfaction.

Matériel de tonte votés : 150 000,00 frs T.T.C.

Utilisés: 106 700,00 frs T.T.C.

Avec un broyeur frontal 147 794,50 frs T.T.C.

Le gyrophare a été offert ainsi qu'une débroussailluse d'une valeur de 4186,00 frs T.T.C.

Les panneaux d'affichage : votés 17 000,00 frs T.T.C.

Budgétés 16 136,41 frs T.T.C.

Le camion votés 133 000,00 frs H.T.

utilisés 85 000,00 frs H.T

Le reste sera utilisé pour une remorque.

Les travaux de la Croix St. Pierre sont réalisés.

Les stères d'affouages seront disponibles en janvier et février. Les informations seront communiquées en temps utile.

A propos des chiens errants, le garde champêtre ainsi que Mme le Maire ont rendu visite aux propriétaires afin de les sensibiliser sur les conséquences des divagations de leur animal, mais sans succès.

A propos également de la conduite de certains jeunes sur le territoire de la commune, nuisances, inscriptions gênantes, Mme le Maire pense qu'un dialogue avec ces jeunes pourrait peut-être arranger les choses.

La séance est levée à 23h15.

Calendrier des courses du championnat de l'Yonne UFOLEP moto-cross :

7	avril	BEINE
21	avril	CHARNY
19	mai	BEINE
9	juin	MEZILLES
30	juin	MOLOSMES
14	juillet	BRASSY (58)
28	juillet	LA CELLE St CYR
4	août	TURNY
11	août	BAR SUR SEINE(10)
25	août	CHARNY
1 ^{er}	septembre	PERCENEIGE
15	septembre	BRIENON

AMC DECO

TEL & FAX 03.86.35.15.21.
PORTABLE 06.08.31.73.24.

16, route de la
89570, Bas-Turny

MOQUETTE, REVETEMENTS DE SOLS, VITRERIE,
PAPIER PEINT, PEINTURE,
POSE PARQUET FLOTTANT, VITRIFICATION,
POSE CLOISONS, PORTES ET FENETRES
AMENAGEMENT DE COMBLES, ISOLATION
FAÏENCE, METRAGE ET DEVIS GRATUITS

IPNS

RM 318 145 296

**TOUTES DISTANCES - AEROPORTS
TOUS VOS DÉPLACEMENTS ASSURÉS :**

**TURNY
TAXI**

M^{me} FROMONT Sylvana
19, rue du Parc
89570 TURNY

Tél. 03 86 43 45 87
Port. 06 08 46 77 75

- Travail
- Achats
- Coiffeur, etc.
- TRANSPORTS DE MALADES ASSIS
- Hospitalisation et sorties
- Rééducation
- Rayons
- Chimiothérapie, C.M.P.P., etc.

Remboursement TOUTES CAISSES

DÉCLAREZ - NOUS VOTRE FLAMME

Le conseil municipal a décidé, pour parer à des problèmes d'affranchissement du courrier, l'acquisition d'une machine à affranchir. Celle-ci permet de personnaliser les courriers au départ de la mairie au moyen d'une flamme (petit rectangle à gauche du timbre).

La commission information et communication, qui rédige notamment ce journal, vous propose de lui soumettre vos idées.

Ce rectangle comporte quelques règles à respecter :

Format : 44 x 26 mm (88 x 52 mm pour votre proposition)

Une seule couleur

Possibilité de texte ou dessin

Faites nous parvenir votre création à la mairie avant le 15 mars 2002

à

Corinne Bourgoïn
Commission information communication

A vos crayons

S.G.

Concours des maisons fleuries

De nombreuses maisons ont été fleuries au printemps et en été.

Lors du 13 janvier 2002, des récompenses ont été remises dans trois catégories.

Pavillons : 1^{er} prix : Mr et Mme BETTONI (Bas Turny)

2^{ème} prix : Mr et Mme VOIRIN (Bas Turny)

3^{ème} prix : Mr et Mme BADAULT (Bas Turny)

Façades : 1^{er} prix Mr et Mme BILLEBAULT (Turny)

2^{ème} prix : Mr HANNIET – Mme GUESNEY (Turny)

3^{ème} prix : Mr et Mme BLERY (Linant)

Fermes et ancien : 1^{er} prix ex aequo : Mr et Mme VIAUT (les Maraults)

Mme HERMOZA (Linant)

2^{ème} prix : Mme LAMAIN (Turny)

Chaque premier a reçu un bon de 31 EUROS pour l'achat de fleurs et une composition, les deuxièmes un bon de 23 EUROS et une rose et les troisièmes un bon de 16 EUROS et une rose.

Le choix a été difficile. Nous remercions tous les habitants qui fleurissent leur maison.

Pensez dès maintenant au fleurissement pour le printemps puis l'été. Pour désigner les lauréats, le jury se basera sur la variété des fleurs, l'harmonisation dans les couleurs et les formes. Mais attention, évitez d'empiéter sur la voie publique afin de faciliter le quotidien des utilisateurs de poussettes et de fauteuils roulants (80 cm sans marche).

C.B.

Dates à retenir :

Samedi 23 février :

loto du Patrimoine

29 Avril :

journee des déportés

8 mai :

défilé

25 et 26 Mai :

fête patronale

9,10,11 Mai :

voyage organisé par les sapeurs pompiers de Turny

14 Juillet :

fête nationale

19 Octobre :

repas dansant organisé par les sapeurs pompiers de Turny

11 Novembre :

commémoration de l'armistice

Nous remercions Mme PAIGNE du Fays pour le don de livres qu'elle a fait à la bibliothèque de Turny.



Mme Hanniet fleurie à son tour

LA GALETTE DES ROIS

Dimanche 13 janvier 2002, après la plantation de l'arbre de l'euro, 150 personnes se sont réunies à la salle des fêtes de Turny pour la galette des rois.

Mme Hennon a accueilli la population en lui présentant ses vœux ainsi que ceux du conseil municipal. Avant de faire le bilan de l'année écoulée et d'évoquer les projets futurs, elle a formulé un souhait très fort à l'attention des jeunes et des enfants pour que « cette nouvelle année les garde en sécurité ».

Ensuite ont été remises les récompenses aux concours des maisons fleuries et des maisons décorées.

Pour clore les discours, M Bourgoin, conseiller général, a pris à son tour la parole pour souhaiter ses vœux aux habitants de Turny puis en évoquant l'intercommunalité.

L'après midi s'est terminé en dégustant la traditionnelle galette des rois autour du verre de l'amitié.

Les principales réalisations du nouveau conseil en 2001 :

- Équipement de la cantine scolaire permettant d'assurer plus de sécurité et d'hygiène alimentaire
 - Réalisation de travaux de voirie tels que la réparation du pont de La Croix St Pierre par exemple
 - Achat de matériels d'équipement : camion, tondeuse, tables et chaises pour le foyer communal
- Par ailleurs le conseil municipal s'est employé à régulariser des situations en attente depuis quelques années.

Projets pour 2002 :

- Création d'une plate-forme au point d'apport volontaire (papiers, plastiques et verres) pour une plus grande propreté
- mise aux normes de l'électricité de l'école primaire
- Réfection de la chaufferie de l'école maternelle
- Poursuite des travaux de voirie
- Schéma Directeur d'Assainissement
- Réfection de la clôture des écoles primaires et maternelles pour une meilleure sécurité.

C.B.

COUP DE POUCE

Pascal GUENOT

Peinture, Tenture, sols souples, Rénovation

4, ruelle du bouquet l'HOPITAL

89570 TURNY

Tel/fax: 03/86/35/25/15

Maisons décorées pour Noël

Des prix ont été remis pour les maisons décorées à l'occasion des fêtes de Noël.

Plus de 70 maisons ont été décorées. Le choix a donc été difficile. Des prix ont été distribués dans 2 catégories :

Nuit :

1^{er} prix ex aequo :

Mme ANTOINE (Turny)

Mr et Mme VOIRIN (Bas Turny)

2^{ème} prix :

Mr et Mme CHAUSSIN (Le Fays)

3^{ème} prix :

Mr et Mme CONTASSOT (Linant)

4^{ème} prix :

Mme HERMOZA (Linant)

Jour :

1^{er} prix :

Mr et Mme RITT (Linant)

2^{ème} prix :

Mme HEDOU (L'Hopital)

3^{ème} prix :

Mr et Mme BLERY (Linant)

Chaque premier a reçu un bon de 31 EUROS pour l'achat d'illuminations de Noël et une composition, les deuxièmes un bon de 23 EUROS et une rose, les troisièmes et quatrième un bon de 16 EUROS et une rose. Merci à tous les participants.

Les Sapeurs Pompiers de TURNY ***organisent un voyage dans le Périgord*** ***du Jeudi 9 mai 2002 au samedi 11 mai 2002***

Description du séjour:

Jeudi 9 mai 2002 : TURNY / SARLAT

Départ à 03h45 de Turny pour le Périgord par l'autoroute (Châteauroux, Limoges, ..).

Arrêt petit - déjeuner en cours de route. Arrivée vers 10h00 à Périgueux pour une visite libre de la vieille ville avec sa cathédrale.

Continuation vers Sarlat, capitale du Périgord Noir, blottie au sein d'un vallon entre Dordogne et Vézère. Déjeuner. Visite guidée de la cité médiévale, trésor architectural, aux étroites venelles et aux pierres couleurs ocres. Dîner et logement.

Vendredi 10 mai 2002 : ROCAMADOUR / PADIRAC

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ pour Rocamadour, haut lieu de pèlerinage. Visite guidée de la cité agrippée à sa falaise dans un déploiement vertical de toits bruns, rochers, superpositions de maisons et sanctuaires.

Déjeuner terroir.

L'après-midi, route vers le Gouffre de Padirac. Descente avec l'ascenseur à 103 m de profondeur pour découvrir l'impressionnante rivière souterraine avec son puits vertigineux et les cavernes ornées de concrétions calcaires.

Avant de rentrer à l'hôtel, visite d'une ferme avec démonstration de gavage et dégustation de produits locaux.

Dîner et logement.

Samedi 11 mai 2002 : BEYNAC / TURNY

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la vallée de la Dordogne via La Roque Gageac. Promenade en gabare à Beynac afin d'admirer depuis l'eau cet éperon rocheux placé au bord d'une falaise. Continuation par la verdoyante vallée de la Vézère sur les Eyzies de Tayac.

Déjeuner terroir.

Continuation vers Brive-la-Gaillarde pour un petit temps libre et la visite d'une distillerie de Noix. Explications sur le métier, visite des chais, dégustation du suprême de Noix.

Route retour vers Turny.

Arrêt dîner réservé en cours de route. Arrivée dans la nuit.

Prix par personne: 321,00 Euros

Non inclus dans le prix : (le supplément chambre individuelle) 48,00 Euros

La réservation sera prise en compte dès réception du chèque, adressé à l'amicale des Sapeurs Pompiers de Turny. (encaissement du chèque 10 jours avant le départ).

Date limite d'inscription le 22 avril 2002 auprès de:

Mr FROMONTAÏN, 19 rue du parc TURNY

Tel : 03.86.43.45.87

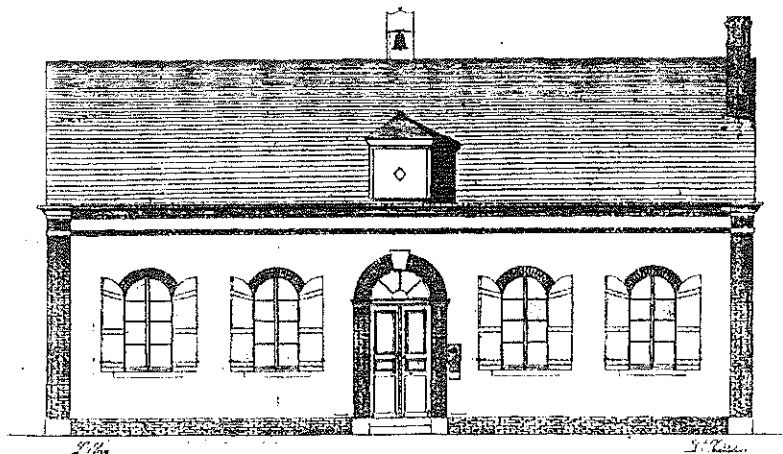
Mr BOUZONIE Jean-François, 16 route de la Forêt-D'Othe le FAYS

Tel : 03.86.56.24.27

TURNY À LA RECHERCHE DE SON PASSÉ

Ecole du Fays

Pour la nouvelle école à aménager dans la propriété achetée à cet effet par le conseil, un architecte de Tonnerre dresse un « devis des travaux à exécuter » en août 1905. Celui-ci est un descriptif des travaux à réaliser mais ne comporte aucun prix. Il n'y a pas moins de 42 articles décrivant toutes les obligations à respecter. Les moindres détails sont étudiés, que ce soit pour les différents matériaux : silex, moellons, tuiles, briques, bois, chaux, ciment, sable que pour la façon de travailler.



Un magnifique document mis à notre disposition par M. Yves Pescheux, signé par l'élève Rincent Casimir et l'instituteur Percheron représenté, dessinée à la main, une école qui pourrait bien être celle du Fays... Projet ou réalité?

Deux articles au gré de nos lectures... Autres temps autres règles!

Article 34 : En général toutes les marchandises au kilogramme seront pesées au fur et mesure de leur emploi par le maire ou son délégué.

Article 36 : L'entrepreneur devra avoir constamment sur le chantier tous les instruments nécessaires à sa profession, tels que règles, niveaux, cordeaux, fils à plomb, mètre-balances, mesures, etc... Tous ces instruments seront mis à la disposition de l'architecte pour les vérifications.

L'adjudication des travaux communaux eut lieu le 11 juillet 1908. Une entreprise de Neuvy-Sautour obtint le marché pour la somme de 11 300 francs. Mais au cours des travaux, des ouvrages supplémentaires ont été exécutés. « Constituant une amélioration incontestable, le Conseil Municipal dut en octobre 1913 voter un crédit supplémentaire de 2 904,74 francs pour l'entrepreneur et 860,91 francs pour l'architecte.

Auparavant en 1912 l'entrepreneur et un certain fournisseur allèrent en justice pour le paiement de matériaux. Une saisie-arrêt des sommes dues par la commune à cet entrepreneur fut effectuée.

L'école accueillit les enfants du Fays et du Saudurant jusqu'en 1964. Le logement de l'instituteur fut loué une première fois en mars 1965 pour 1200 francs par an. Le locataire « s'engageant à ne pas occuper la salle de classe pour quelque motif que ce soit et de remettre le logement à la disposition des services de l'éducation nationale après un préavis de trois mois ». Un deuxième locataire prend possession des lieux aux mêmes conditions en mars 1966. Son séjour fut court et le 24 septembre 1966, le conseil

décide de vendre l'école désaffectée du Fays et le logement de l'instituteur. Ce logement fut vendu en 1969 à ... un inspecteur départemental de l'éducation nationale et son épouse institutrice retraitée !!!

La salle de classe vendue également fut transformée en maison d'habitation.

En 1965, le conseil municipal paya un particulier pour effectuer le transport jusqu'à Turny des élèves du Fays et du Saudurant. Un parent d'élève de Linant emmena ceux de ce hameau, le transport n'étant pas pris en charge par la commune.

L'ère des transports scolaires était ouverte...

La scolarité au Fays a vécu. Sur le prochain bulletin, nous parlerons des projets d'écoles de Linant.

G.C.

Département de l'Yonne

MAIRIE DE TURNY

(89570)

**LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉCIDÉ EN SEANCE
LE 27 DECEMBRE 2001, DE LOUER POUR L'EURO
SYMBOLIQUE A UN ELEVEUR DE LA COMMUNE
LE TERRAIN DE SPORT DES MARRAULTS**

CONDITIONS :

- Bail précaire
- Clôtures fixes à la charge du preneur
- Mise à disposition du terrain à la commune en cas de besoins occasionnels.

**Faire acte de candidature
avant le 15/03/2002 en mairie de TURNY**

